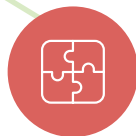


POCTEFA

2021-2027



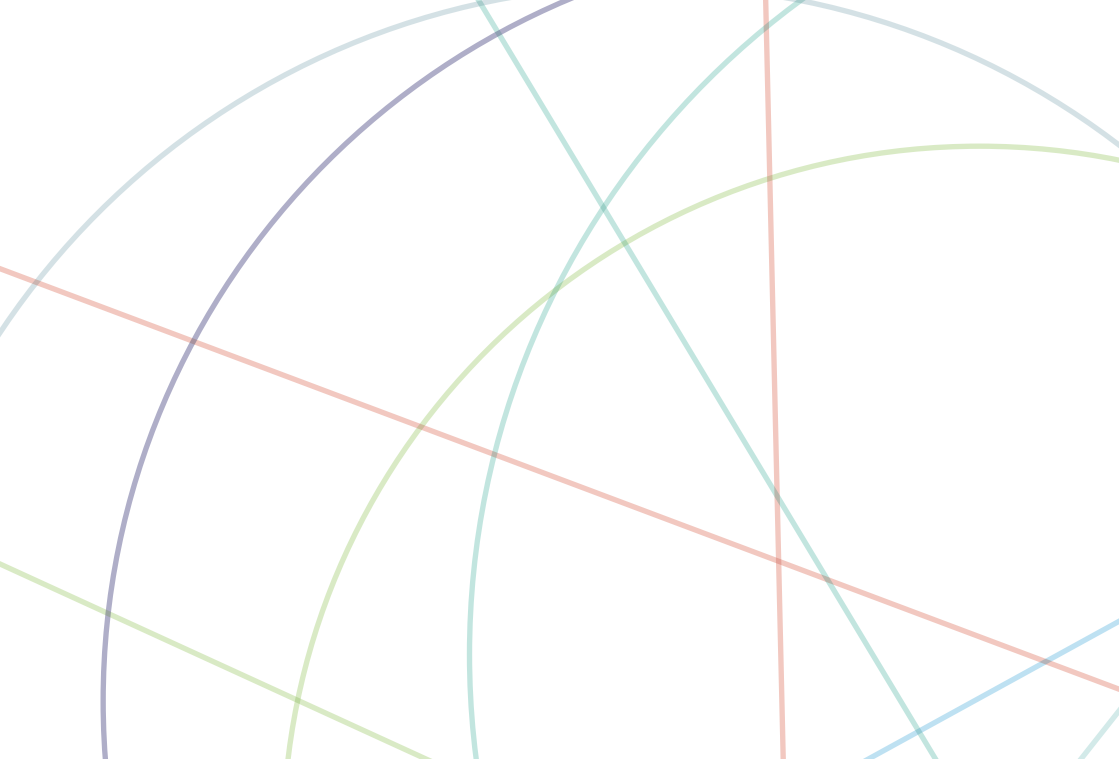
www.poctefa.eu

Programme INTERREG VI-A
Espagne-France-Andorre

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



www.poctefa.eu



Présentation

L'INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) constitue la sixième génération de soutien financier communautaire destiné à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre.

POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des partenaires des deux côtés des Pyrénées. L'Autorité de gestion du Programme est la **Communauté de Travail des Pyrénées** ; un consorcio composé de sept territoires : deux régions françaises (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), quatre communautés autonomes espagnoles (Euskadi, Navarre, Aragon et Catalogne) et la Principauté d'Andorre.

Le POCTEFA est un programme européen de coopération transfrontalière créé pour promouvoir le développement durable du territoire frontalier de l'Espagne, de la France et de l'Andorre.

Le Programme de Coopération territoriale Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) recueille dans sa stratégie les données territoriales signalées dans le diagnostic de l'espace de coopération. **Les candidatures de projets qui aspirent à être programmés dans le cadre de ce Programme devront intégrer les défis territoriaux de la zone de coopération et s'ajuster aux priorités définies.**

Quel est le budget du POCTEFA 2021-2027 ?

La dotation allouée au Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre 2021-2027 par l'Union européenne à travers le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** est de 243 millions d'euros. Ce chiffre représente une **augmentation de 28 %** par rapport à la période précédente. Le montant qui sera destiné au développement de projets transfrontaliers est de **227 millions d'euros**. Le reste du budget sera dédié à la gestion du Programme ou à l'Assistance technique (AT).

Le taux de subvention du FEDER POCTEFA reçu par les projets sera de **65 % du financement** de ces derniers, sauf dans les cas où il existerait des aides d'État ou d'autres situations exigeant un minimum d'autofinancement.

243 M€

DOTATION
ALLOUÉE AU
PROGRAMME

227 M€

MONTANT DESTINÉ
AU DÉVELOPPEMENT
DE PROJETS
TRANSFRONTALIERS

65%

TAUX DE SUBVENTION
DU FEDER GÉRÉ
PAR LE POCTEFA

Appels à projets

Les projets sont sélectionnés à travers des appels à projets publics à l'exception des cinq Opérations d'Importance Stratégique. Les organismes porteurs souhaitant présenter un projet doivent s'ajuster aux dates et critères de chaque appel à projets, qui seront publiés sur www.poctefa.eu

Territoire POCTEFA



109 275 km²

SUPERFICIE

14 M

POPULATION

Qui peut participer à un projet POCTEFA ?

Le Programme s'adresse aux secteurs public et privé de la zone de coopération.

Ils peuvent participer en tant qu'organismes partenaires : organismes publics, entreprises, agences de développement, regroupements, associations, centres de recherche, universités, fondations, chambres de commerce, établissements d'enseignement... entre autres.

Les sept priorités du POCTEFA 2021-2027

1	Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation.	
2	Protéger et consolider les atouts écologiques.	
3	Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.	
4	Construire un espace inclusif et socialement intégré.	
5	Promouvoir le tourisme durable, développer la culture.	
6	Renforcer l'intégration territoriale, sociale et économique.	
7	Vers une zone transfrontalière plus intégrée.	

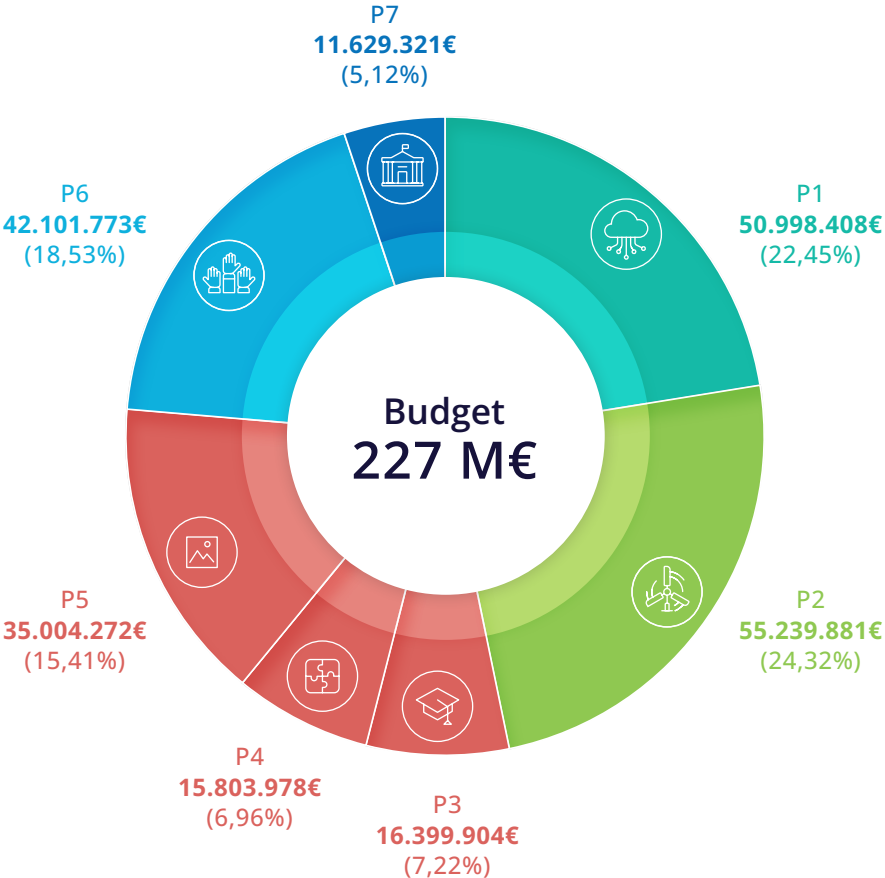
Tableau des objectifs et priorités du POCTEFA 2021-2027

POCTEFA 2021-2027 s'organise en 7 priorités et 15 objectifs spécifiques correspondant à 5 objectifs politiques.



PRIORITÉS						
P1 Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation.	P2 Protéger et consolider les atouts écologiques.	P3 Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.	P4 Construire un espace inclusif et socialement intégré.	P5 Promouvoir le tourisme durable, développer la culture.	P6 Renforcer l'intégration territoriale, sociale et économique.	P7 Vers une zone transfrontalière plus intégrée.
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES						
(i) Recherche et innovation. (ii) Numérisation. (iii) Croissance durable des PME.	(iv) Changement climatique et prévention des risques de catastrophes. (v) Accès à l'eau. (vi) Économie circulaire. (vii) Protection et préservation de la nature.	(i) Inclusivité sur le marché de travail. (ii) Égalité d'accès à l'éducation et à la formation.	(iii) Intégration socio-économique par des actions intégrées. (v) Égalité d'accès aux soins de santé.	(vi) Renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable.	(ii) Dans les zones non urbaines, promotion du développement local social, économique, environnemental, culturel, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité.	(i) Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques. (ii) Améliorer l'efficacité de l'administration publique.
OBJECTIFS POLITIQUES						
OP1 Une Europe plus intelligente.	OP2 Une Europe plus verte.	OP4 Une Europe plus sociale.			OP5 Une Europe plus proche de ses citoyens.	Objectif INTERREG Une meilleure gouvernance.

Budget du Programme par priorité (sans AT)



Les grandes nouveautés du POCTEFA 2021-2027



1 Projets d'importance stratégique : cinq Aires Fonctionnelles

La nouvelle période de programmation de la coopération territoriale européenne 2021-2027 présente comme nouveauté l'objectif politique 5 « Une Europe plus proche de ses citoyens », encourageant le développement intégré et durable de tous types de territoires et initiatives locales.

Pour pouvoir mettre en œuvre cet objectif politique, la **Commission Européenne propose** l'identification d'**Aires Fonctionnelles**, qui apporteront une plus **grande territorialité** au programme en permettant de travailler sur des **périmètres plus réduits**. Ces dernières sont définies comme des zones avec un haut degré d'interaction et d'interdépendance, où des actions simultanées dans différents secteurs sont nécessaires pour un développement futur (marché du travail, santé, transport, éducation, etc.).

Les Aires Fonctionnelles sont l'instrument qui permettra de travailler selon une **approche territoriale** sur des défis identifiés dans des zones déterminées, facilitant ainsi la mise en œuvre de stratégies multithématiques et une réponse intégrée à ces défis.

Le Programme POCTEFA a identifié cinq Aires Fonctionnelles :



○ Área Funcional Oeste
 Aire Fonctionnelle Ouest

○ Área Funcional Centro
 Aire Fonctionnelle Centre

○ Área Funcional Montaña Este
 Aire Fonctionnelle Montagne Est

○ Área Funcional Espacio Catalán Transfronterizo
 Aire Fonctionnelle Espace Catalan Transfrontalier

○ Área Funcional Litoral Este
 Aire Fonctionnelle Littorale Est

■ Territorios Asociados
 Territoires associés



2 Objectif INTERREG

Cet outil permet d'assurer une meilleure gouvernance et la résolution des obstacles frontaliers. Cet objectif est destiné à des **organismes publics et transfrontaliers**.

3 Petits projets

Le nouveau Programme POCTEFA vise à soutenir des **projets d'un coût total jusqu'à 200 000 euros** afin d'impliquer de nouveaux partenaires à participer au programme. Les petits projets seront sélectionnés à travers des appels à **projets spécifiques** qui seront annoncés à l'avance sur le site web du Programme.

Organisation du programme

Le Programme a sélectionné ses Indicateurs de réalisation et de résultat auxquels les projets qui reçoivent la subvention FEDER ont l'obligation de contribuer. Ce sont les suivants :

Indicateurs de réalisation

Code	Nom d'indicateur	Priorité	OE
RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes).	1	i, ii, iii
		2	vi
		5	vi
RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions.	1	i, ii, iii
		2	vi
		5	vi
RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier.	1	i, ii, iii
		2	vi
		5	vi
RCO 116	Solutions élaborées conjointement.	2	iv, v, vi, vii
		3	i, ii
		4	iii, v
		6	ii
RCO 121	Zone couverte par des mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les feux de friches).	2	iv
RCO 14	Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques.	1	ii
RCO 28	Zone couverte par des mesures de protection contre les feux de friche.	2	iv
RCO 75	Stratégies de développement territorial intégré bénéficiant d'un soutien.	6	ii
RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement.	2	iv, v, vi, vii
		3	i, ii
		4	iii, v
		5	vi
		6	ii
RCO 81	Participations à des actions communes transfrontalières.	2	iv, vi
		5	vi
RCO 86	Conventions administratives ou juridiques communes signées.	6	ii
		7	i, ii
RCO 87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières.	1	i, ii, iii
		3	i, ii
		4	iii, v
		7	i, ii

Indicateurs de résultat

Code	Nom d'indicateur	Priorité	OE
RCO 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé.	1	i, ii, iii
		2	vi
		5	vi
RCO 104	Solutions adoptées ou développées par des organisations.	2	vii
		3	i, ii
		4	iii, v
		6	ii
RCO 11	Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés.	1	ii
RCO 36	Population bénéficiant de mesures de protection contre les feux de friche.	2	iv
RCO 37	Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les feux de friches).	2	iv
RCO 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations.	2	iv, v, vi, vii
		3	i, ii
		4	iii, v
		5	vi
		6	ii
RCO 83	Personnes couvertes par des conventions administratives ou juridiques communes signées.	6	ii
		7	i, ii
RCO 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet.	1	i, ii, iii
		3	i, ii
		4	iii, v
		7	i, ii
RCO 85	Participations à des actions communes transfrontalières après la fin d'un projet.	2	iv, vi
		5	vi

Organisation du programme

La composition des comités de suivi et de programmation peut être consultée sur le site web du Programme.

www.poctefa.eu

Autorité de Gestion-Secrétariat Conjoint

Consorcio de la Comunidad de Trabajo de los Pirineos

T. +34 974 363 100

info@poctefa.eu

www.poctefa.eu

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE